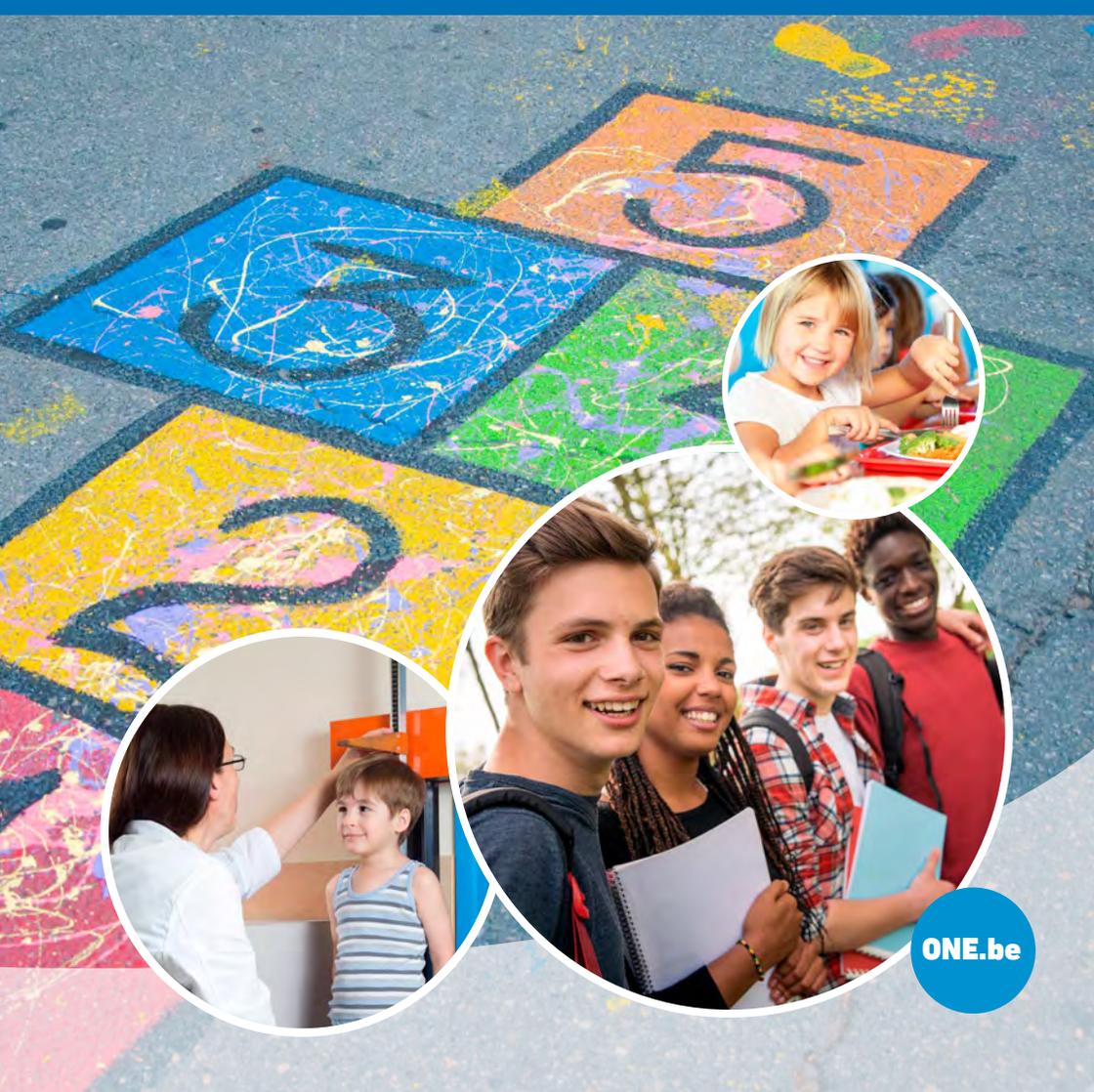


LA PSE

LA PROMOTION DE LA SANTÉ À L'ÉCOLE



La PSE s'adresse

- à **l'ensemble des élèves** inscrits dans un établissement scolaire (maternel, primaire et secondaire) organisé ou subventionné par la **Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B)**
- aux étudiant-e-s de l'**enseignement supérieur hors universités**.

La PSE est exercée par

- les Services de Promotion de la Santé à l'Ecole (SPSE)
- les Centres Psycho-Médico-Sociaux Wallonie-Bruxelles Enseignement (CPMS W-BE) dans l'enseignement organisé par la FW-B.

Les missions PSE sont réalisées par une équipe d'**infirmier-ère-s** et de **médecins scolaires**.

La PSE s'inscrit
dans une démarche
de lutte contre
les inégalités sociales
de santé

Un service
de santé préventif,
universel
et gratuit



Les partenaires

- les parents
- les intervenants scolaires : directions, enseignant.e.s, Centres PMS,...
- les médecins traitants et autres spécialistes (ophtalmologues, dentistes,...)
- les consultations pour enfants de l'ONE
- SOS Enfants
- l'Aide à la Jeunesse
- ...

Le rôle de l'ONE

L'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) est responsable de la politique de la Promotion de la Santé à l'École. De plus, il agrée et subventionne les Services PSE.

Au sein de l'ONE, ces missions sont réparties entre deux directions :

- **La Direction Promotion de la Santé à l'École (DPSE)** est chargée de l'ensemble des tâches concernant la réglementation PSE, l'agrément des services et leurs subventions.

- **La Direction Santé (DS)** offre un appui scientifique en médecine préventive et en Promotion de la Santé à toutes les instances de l'ONE et à l'ensemble de son public. Au sein de la Direction Santé, un pôle PSE assure cette mission spécialement pour le secteur, en cohérence avec les politiques de santé des autres départements de l'ONE.

Ce pôle est appuyé par des conseiller·ère.s médicaux·ales PSE qui apportent leur expertise de terrain à l'ONE.

La Commission PSE

La Commission remet, auprès du/de la Ministre de tutelle et de l'ONE, sur demande ou à son initiative, son avis sur toute question relative à la PSE.



1^e

MISSION

Mise en place de programmes de Promotion de la Santé

Chaque SPSE et CPMS W-BE élabore un **projet de service** selon les besoins des élèves sous tutelle afin de diffuser la culture de la Promotion de la Santé en milieu scolaire et d'intégrer la démarche de Promotion de la Santé au sein de leurs activités.

Celui-ci peut se centrer sur des thèmes tels que l'amélioration de la couverture vaccinale, la promotion d'une bonne hygiène bucco-dentaire, la promotion d'une alimentation saine,...

Un projet de service

Des priorités, des objectifs et des actions en Promotion de la Santé autour de thématiques spécifiques



Visite d'établissement scolaire

Le médecin scolaire procède à une visite générale des bâtiments (classes, cantines, cours de récréation, installations sanitaires,...).

Son attention se porte sur la sécurité, l'hygiène et le bien-être des élèves.

Cette visite est complémentaire à celles d'autres partenaires externes (Services Internes et Externes de Prévention et de Protection au Travail, AFSCA, services régionaux d'incendie,...).



2^e

MISSION

Suivi médical préventif des élèves

Le suivi médical préventif comprend les **bilans de santé** et le **suivi de la vaccination**.

Les **bilans de santé** (anciennement appelés « visites médicales ») sont réalisés en moyenne tous les 2 ans pendant la scolarité.

Ils sont **individuels, gratuits et obligatoires**. Ils ne peuvent pas être remplacés par une visite chez le médecin traitant ou chez un médecin spécialiste.

Le contenu des bilans de santé est adapté à l'âge de l'élève. Certains paramètres sont vérifiés : le poids, la taille, la vue, l'audition et les urines. Ensuite, l'élève bénéficie d'un examen physique. C'est aussi une occasion d'échanger avec elle ou lui, sur sa santé et son bien-être en général.

Des bilans supplémentaires peuvent également être organisés en raison de risques de santé particuliers (suivi de la courbe de croissance, vue diminuée, contrôle d'une pression artérielle,...).

Les professionnel-le-s PSE peuvent également intervenir en cas de suspicion de **négligence ou de maltraitance**.



Une opportunité

Les bilans de santé sont des occasions précieuses pour chaque élève de bénéficier d'un examen complet par un-e professionnel-le de santé

Quand un problème de santé est mis en évidence, les parents sont invités à prendre contact avec leur médecin traitant, un-e spécialiste, le Centre PMS...

L'équipe PSE effectue un bilan des **vaccinations** sur base du calendrier de vaccination de la FW-B et propose gratuitement, **aux parents qui le souhaitent**, la réalisation de certaines vaccinations aux âges recommandés.

En savoir plus : www.vaccination-info.be

3^e

MISSION

Dépistage et prévention des maladies transmissibles

Pour chaque établissement scolaire, un médecin PSE est responsable de la prévention des maladies transmissibles.

Toute maladie contagieuse (méningite, rougeole, tuberculose,...) doit être portée à sa connaissance afin qu'il applique, si nécessaire, les mesures appropriées pour éviter leur propagation. Il collabore avec la Cellule de Surveillance des maladies transmissibles de l'AViQ en Région wallonne et le Service d'Inspection d'Hygiène de la COCOM en Région bruxelloise.

Cette mission permet de garantir la sécurité de la collectivité mais également de participer à la surveillance épidémiologique des maladies transmissibles.

4^e

MISSION

Etablissement d'un recueil standardisé de données sanitaires

La médecine scolaire recueille certaines données statistiques, rendues anonymes, sur la santé des élèves :

- le **poids**
- la **taille**
- l'Indice de Masse Corporelle (**IMC**)
- l'examen de la **vue**
- l'examen des **urines**
- la **tension artérielle** (pour les plus âgés)
- les **références** faites vers les médecins traitants et les spécialistes



Recueillir ces données contribue à définir des politiques en matière de santé des enfants et des jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles.

5^e

MISSION

Organisation de points-santé

Des points-santé sont organisés pour les étudiant-e-s de l'enseignement supérieur hors universités. Ces dernier-ère.s peuvent, en toute confidentialité, se confier, être informés voire orientés vers d'autres structures de santé si nécessaire.

Ce service est gratuit et accessible à tous les étudiant-e-s. Les points-santé ont lieu dans les locaux de la PSE ou dans la Haute Ecole, selon des plages horaires définies.



LA PSE

LA PROMOTION DE LA SANTÉ A L'ÉCOLE

EDITEUR RESPONSABLE
ONE

RÉALISATION
ONE

D/2023/74.80/46



NOUS CONTACTER:

DIRECTION PSE

Tél : 02/432 88 11

E-mail : dpse@one.be

DIRECTION SANTÉ

Tél : 02/432 88 14

E-mail : direction.sante@one.be



Chaussée de Charleroi 95 - 1060 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 542 12 11 / Fax : +32 (0)2 542 12 51
info@one.be - ONE.be

DOCDE0016

Rejoignez-nous sur



FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles